



CONCOURS

de fleurissement **2018**

INSCRIPTIONS JUSQU'AU **29 JUIN**



RENSEIGNEMENTS

02 33 84 44 31 - patrimoine@ville-laigle.fr - www-ville-laigle.fr



VILLE DE L'AIGLE

Règlement du Concours de Fleurissement 2018



La Ville de L'Aigle organise son concours de fleurissement sur le thème de l'Orne.
Tous les fleurissements sont autorisés excepté les fleurs artificielles.
Le Jury passera entre juillet et septembre pour évaluer les différentes réalisations.

Trois catégories : 1) Maisons avec fleurissement vu de la rue
2) Appartements
3) Commerces, bâtiments, entreprises...

Pour que l'inscription soit prise en compte, il faut que la catégorie compte au moins cinq participants.
Les critères d'évaluation seront les suivants : aspect général, diversité des végétaux, respect du thème, harmonie des formes et des couleurs.

Les inscriptions seront prises à partir du lundi 12 mars jusqu'au vendredi 29 juin 2018 à l'accueil de la mairie aux heures de permanences ou sur internet (formulaire téléchargeable en ligne).

Les 1^{er} prix de chaque catégorie, ayant participé au concours organisé l'année précédente ne pourront pas s'inscrire pour cette édition. Ils seront invités à faire partie du jury. De même, le conseillers municipaux ne peuvent concourir.

Dans chaque catégorie, les participants seront récompensés par des bons d'achat :

Catégorie 1 :

1^{er} prix : 130 €

2^{ème} prix : 110 €

3^{ème} prix : 90 €

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : 30 €

Catégories 2 et 3 :

1^{er} prix : 100 €

2^{ème} prix : 80 €

3^{ème} prix : 60 €

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : 30 €

Le jury se réserve la possibilité de désigner un prix « Coup de Cœur » pour les non participants.

Les bons d'achat, offerts par la Ville de L'Aigle, seront à utiliser dans les commerces suivants : Miss Flor (galerie d'Intermarché), Pinot Fleurs, Art Floral Modena, la Petite Fleuriste, Bricomarché et Baobab. Ils seront destinés à être utilisés pour des achats de fleurs ou en lien avec le jardinage.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur(s) photographie(s), et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion de la ville. Les photos pourront être utilisées dans tout support d'information.

✂

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

(Coupon à retourner à la mairie de L'Aigle ou par mail à l'adresse patrimoine@ville-laigle.fr)

NOM-PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....

TELEPHONE :

CATEGORIE* : 1) Maisons 2) Appartements 3) Commerces, entreprises

SITUATION DU FLEURISSEMENT :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement
et j'en accepte les conditions

SIGNATURE